

I. QUELQUES ADRESSES UTILES

Président**PECHINOT Michel**18 rue du clos Margot
La rochelle
21200 Chorey les Beaune**tel** : 06 83 43 88 28@ : michel.pechinot@wanadoo.fr**Secrétaire Départemental****BREDEL Alain**12 route de Langres
21400 Maisey Le Duc
tel : 06 82 31 52 24@ : secretariat.saco21@gmail.com**Trésorier Départemental****HUTTINGER Bertrand**Buisson cidex 20 bis
21550 Ladoix-Serrigny
tel : 07 78 20 16 63@ : tresorerie.saco21@gmail.com**BEAUNE****HUTTINGER Bertrand**6 rue des forêts. Buisson cidex 20 bis
21550 Ladoix-Serrigny
tel : 07 78 20 16 63
@ : bertrand.huttinger@neuf.fr**Vice-présidents, Responsables de sections****DIJON****GIVET Philippe**12 Rue de Gondreville
21110 Longeault
tel : 03 80 37 76 53
@ : pgivet@qrp.fr**CHÂTILLON SUR SEINE****CHANGARNIER Denis**Ferme de Brevon
21510 Aignay-le-Duc
tel : 06 98 44 25 36
@ : gaecchangarnier@gmail.com**SEMUR EN AUXOIS****DORTEL Gilles**20 rue de Vandenesse
21320 Rouvres sous Meilly
tel : 07 68 80 49 74
@ : gilles.dortel@orange.fr

II. NOS REUNIONS

ASSEMBLEE GENERALE DU SACO

Cette année, elle est organisée par la section de Beaune et aura lieu le samedi 06 décembre 2025 à (Hôpital de Beaune Avenue Guigone de Salins, passer par la nouvelle entrée principale et fléchage).

Ordre du jour :

- Rapport moral ;
- Rapport d'activité ;
- Bilan financier ;
- Rapport des vérificateurs aux comptes ;
- Bilan des cotisations 2025
- Activités des sections et ruchers-écoles ;
- Fournitures apicoles et commandes groupées ;
- Election des Administrateurs et vérificateurs aux comptes ;
- ADAB / GDSA / SNA / UNAF ;
- **Sujet à préciser** (P.Givet) ;
- (M. Pechinot) Bilan frelon 2025
- Questions diverses ;

Les candidatures aux fonctions d'administrateurs et de vérificateurs aux comptes, ainsi que les questions que vous souhaitez mettre à l'ordre du jour doivent être adressées au président ou au secrétariat avant le 01/12/2025.

Un repas amical au prix de 28 € déduction faite de la participation du SACO, clôturera cette Assemblée Générale. Le repas aura lieu à la table Magazzino près du Centre Commercial E LECLERC à BEAUNE.

Inscription au repas page 5 (bordereau à retourner avec le chèque de règlement)

ASSEMBLEES DE SECTIONS

SEMUR EN AUXOIS	Samedi 15 novembre 2025, à 9 h00 Maison des Associations (ancien Lycée Agricole) Rue du Champ de Foire à Semur-en-Auxois
CHATILLON	Samedi 22 novembre 2024 à 9 h 30 Mairie d'Aignay le Duc
DIJON	Samedi 29 novembre 2025 à 9 h 00 Mairie de Fauverney Place de la Mairie 21110 Fauverney
BEAUNE	Samedi 06 décembre 2025 à 9 h 00 Hôpital de Beaune Avenue Guigone de Salins, passer par la nouvelle entrée principale et fléchage).

Au niveau de chaque section, la distribution du matériel (pots à miel principalement) aura lieu à l'issue des assemblées de section. La cire gaufrée sera livrée ultérieurement. Les modalités (livraison, échange ou non avec de la cire brute, dimensions...) vous seront communiquées dès que disponible par l'intermédiaire de vos responsables de section.

RUCHERS PEDAGOGIQUES

Pour les ruchers pédagogiques de Châtillon-sur-Seine, Dijon et Semur-en-Auxois, les séances du rucher-école de l'année 2026 se dérouleront aux dates établies par les sections qui les diffuseront aux adhérents. Le site internet du SACO sera mis à jour pour préciser ces dates.

Pour le rucher pédagogique de Beaune, contacter M. Michel PECHINOT ☎ : 06 83 43 88 28

III. COTISATIONS et ABONNEMENTS

Règles générales

Les cotisations et abonnements doivent être versés au plus tôt et avant la fin de l'année 2025 pour éviter les retards d'abonnement et d'assurance qui ne peuvent être pris en compte qu'à réception par les entités concernées.

Le règlement se fait par virement ou par chèque libellé à l'ordre du SACO.

RIB :

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL APICOLE DE LA COTE D'OR
76 1100 6210 5124 5771 0292 509**

Cotisations SNA, UNAF ,ECOEMBALLAGE

La cotisation pour le SNA est de **5,50€** pour les personnes qui s'abonnent à « L'Abeille de France ».ou assurent leurs ruches par l'intermédiaire du SNA .

La cotisation pour l'UNAF est de **1,50€** pour les personnes qui s'abonnent à « Abeilles et fleurs ».

ou assurent leurs ruches par l'intermédiaire de l'UNAF..

Cotisation pour affaires juridiques : 0,15€ par ruche. Votée par l'Assemblée Générale de l'UNAF du 23 février 2002, elle n'a jamais été augmentée et s'avère plus que jamais nécessaire pour continuer à défendre l'apiculture et l'abeille. Cette cotisation contribue à nos actions juridiques et interventions administratives pour au mieux défendre la cause apicole à échelle nationale.

Si vous souscrivez à une assurance par l'intermédiaire du SNA, notez qu'une cotisation éco-taxe "SNA" est inclue au pack d'assurance SNA.

Pour tous les autres cas (assurance UNAF ou individuelle), vous devez remplir la case "éco-taxe" (seconde ligne de la fiche d'inscription) pour adhérer au contrat éco-taxe "SACO".

Cotisation au SACO et abonnements

La cotisation annuelle départementale est de **15€00**. Elle sera de **20€00** pour les retardataires afin de couvrir les frais supplémentaires.

Nous vous proposons trois revues : **L'Abeille de France, Abeilles et fleurs et la Santé de l'Abeille.**

IV. LES ASSURANCES

Le contexte réglementaire, lié à la directive européenne relative à la distribution d'assurance, et mise en place via l'ordonnance n°2018-361 du 16 mai 2018, modifie les modalités de souscription des contrats d'assurance. Le SACO n'a plus l'autorisation de distribuer des assurances collectives. Nous vous proposons d'assurer vos ruches par l'intermédiaire de L'UNAF du SNA ou par démarche individuelle.

L'UNAF propose

FORMULE 1 <ul style="list-style-type: none">- Responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole- Défense pénale et recours	0.10€ X NB de ruches
FORMULE 2 <ul style="list-style-type: none">- Formule1+- Dommages des ruches suite à incendie/explosionEvènements climatiques à caractères non exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractères exceptionnels (inondation glissement de terrain...) transport- Catastrophes naturelles- Vol et vandalisme	1.65€ X NB de ruches Remboursement maximum par ruche : 150 € du 01/03 au 30/09 112,50 € le reste de l'année
FORMULE3 <ul style="list-style-type: none">- Formule2 INCLUANT un remboursement bien supérieur	2.80 X Nb de ruches Remboursement maximum par ruche : 250 € du 01/03 au 30/09 187.50 € le reste de l'année

- Une formule Ecocontribution Adelphe à 0.12 c par ruche, option séparée des contrats assurances.

Le SNA propose 3 formules PACKS**a) Formule Pack Bronze**

L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit.

+ L'accès aux évènements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit.

+ l'accès aux webinaires du SNA.

+ La prise en charge par le SNA de la couverture assurance en Responsabilité civile apicole à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration officielle de détention et d'emplacement de ruches (délivrance d'une attestation d'assurance sur demande de l'adhérent).

+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution LÉKO à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation et du pack info-tri LÉKO sur demande de l'adhérent).

Montant de la cotisation formule pack Bronze : **0,45€ / ruche.**

b) Formule Pack Argent

L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit.

+ L'accès aux évènements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit

+ l'accès aux webinaires du SNA.

+ La prise en charge par le SNA de la couverture d'assurance comprenant la Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration officielle de détention et d'emplacement de ruches (délivrance d'une attestation d'assurance sur demande de l'adhérent).

+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution LÉKO à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation et du pack info-tri LÉKO sur demande de l'adhérent).

Montant de la cotisation formule pack Argent : **1,75€ / ruche.**

c) Formule Pack Or

L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit.

+ L'accès aux évènements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit.

+ l'accès aux webinaires du SNA.

+ La prise en charge par le SNA de la couverture d'assurance comprenant la Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête+ Inondation + Vol + Détérioration à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration officielle de détention et d'emplacement de ruches (délivrance d'une attestation d'assurance sur demande de l'adhérent).

+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution LÉKO à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation et du pack info-tri LÉKO sur demande de l'adhérent).

Montant de la cotisation formule pack Or : **3,50 € / ruche**

Pour télécharger ses attestations sur Api Connect) : <https://apiconnect.fr/>

Vous pouvez également souscrire par démarche individuelle et vous renseigner auprès de votre assurance habitation responsabilité civile ce qu'elle vous propose si vous avez seulement quelques ruches à proximité (apiculteur amateur sans n° SIRET).

V. COMMANDE DE MATERIEL

Le SACO procure à ses adhérents aux meilleurs prix, la plupart des fournitures dont ils peuvent avoir besoin. Il est actuellement retenu de passer par le système des commandes groupées par mail uniquement pour les achats suivants :

- Matériels courants d'apiculture (commande courant décembre et livraison premier trimestre) ,
- Candi de nourrissement à disposition (16,00€ le carton) ,
- Sirop de nourrissement à disposition au meilleur prix à Chatillon et Meilly sous Rouvres 0,90€ le Kg (Nouvelle commande **Happyflor**) . ,

Le SACO met également à disposition tout au long de l'année des pots plastique 1kg « Pal-K » inviolable estampillés Miel de Bourgogne en carton de 300 pour 110€00 ainsi que des pots plastiques de 500 grammes inviolables estampillés Miel de Bourgogne en carton de 300 pour 98 € . Les commandes seront distribuées lors des assemblées de section (dates page 1) **suivant disponibilité ou par les dépôts des sections** . Retourner le bulletin ci-dessous après l'avoir renseigné.

X -----

COMMANDE DE POTS PLASTIQUE

Fiche à retourner 8 jours avant la date de l'assemblée de votre section à Alain BREDEL 12 rte de Langres - 21400 Maisey le Duc. **Le matériel sera distribué à la fin de chaque assemblée de section et à régler au moment du retrait.**

Indiquez la section pour le retrait des marchandises :

Beaune

Châtillon

Dijon

Semur

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Téléphone :

Désignation du matériel	Prix unitaire (€)	Quantité	Montant (€)
Pots plastique Pal-K inviolable en carton de 300	110,00		
Pots plastique Pal-500 Grammes inviolable en carton de 300	98,00		
	Total		

VI. FOURNITURE DE CIRE GAUFREE

Il n'y aura pas de livraison de cire gaufrée le jour des assemblées de section mais possibilité d'apporter la cire brute d'opercules **à la fin de l'AG de section**. (toute cire visuellement non conforme sera refusée).

Il sera toujours possible d'acheter de la cire avec ou sans échange. Pour les achats avec échange seule la cire d'opercules sera acceptée. Pour des raisons de coût, seuls les formats Dadant seront distribués (corps et hausse).

Le SACO achète de la cire d'opercules sans échange au prix de 10€00 le kilo TTC. Les prix de vente de la cire gaufrée seront les suivants : 3,00 € le kg TTC avec contrepartie, 15€ ou 18€ le kg sans contrepartie en fonction du lot et de la disponibilité.

X -----

INSCRIPTION AU REPAS DE L'AG DEPARTEMENTALE DU 06 décembre 2025

Pour l'inscription au repas, merci de contacter M. Bertrand Huttinger avant le 01 décembre par tél au : 07 78 20 16 63 , et de confirmer votre inscription en lui retournant ce bordereau après l'avoir complété et accompagné de votre règlement à l'ordre du "SACO", à l'adresse suivante : 6 rue des forêts Buisson cidex 20 bis 21550 Ladoix-Serrigny

Inscription au repas M. demande l'inscription de ... personnes au repas amical clôturant l'assemblée général du SACO (28€) par personne).

A..... le Signature

Saison 2026
FICHE D'ADHESION **A retourner sous forme papier ou par mail.**
NOM :

Prénom :

Adresse :
Téléphone :

Email :
N° SIRET :

Numéro NAPI :

Indiquez la section à laquelle vous souhaitez appartenir
Beaune
Châtillon
Dijon
Semur
Nombre de ruches que vous possédez afin de pouvoir alimenter les statistiques nationales →

		Montant (€)
COTISATION SACO	15,00 €	15,00
ECOEMBALLAGE par le SACO le SACO me contactera pour finaliser l'inscription Date limite 15 février 2026	0,07€ par ruche X _____	
UNAF : Cotisation obligatoire si sélection d'un service UNAF ci-dessous	1,50 €	
Revue « Abeilles et fleurs »	31 €	
Revue « Abeilles et fleurs » Version numérique	18 €	
ASSURANCES UNAF		
Formule 1	0,10 € par ruche X _____	
Formule 2	1,65 € par ruche X _____	
Formule 3	2,80 € par ruche X _____	
Contribution à l'aide juridique apportée par l'UNAF(facultatif mais recommandé).	0,15 € par ruche X _____	
ECOEMBALLAGE par l' UNAF	0,12 € par ruche	
SNA : Cotisation obligatoire si sélection d'un service SNA ci-dessous	5,50 €	
Revue « Abeille de France » Version papier + numérique	26,00€ €	
Abeille de France Version numérique seule	16,00 €	
ASSURANCES SNA		
Pack Bronze (écoemballage inclus)	0,45 € par rucheX _____	
Pack Argent (écoemballage inclus)	1,75 € par ruche X _____	
Pack Or (écoemballage inclus)	3,50 € par ruche X _____	
FNOSAD : Revue « La Santé de l'Abeille »	26,00 €	
TOTAL A PAYER		€

à..... le,.

Signature

Le Paiement se fait par virement RIB : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL APICOLE DE LA COTE D'OR

76 1100 6210 5124 5771 0292 509 ou par chèque à l'ordre du SACO adressé

avec cette feuille à: Alain BREDEL - 12, route de Langres - 21400 Maisey le Duc